

Le projet de loi de simplification sera présenté en Conseil des ministres le 24 avril

« Le gouvernement veut simplifier le bulletin de salaire », titre **Les Echos** rapportant que le projet de loi de simplification sera présenté en Conseil des ministres le 24 avril. **D'environ 55, le nombre de lignes de la fiche de paie serait réduit à une trentaine.** Le texte envoyé au Conseil d'Etat – que Les Echos a pu consulter – dessine moins une révolution que l'agrégation de multiples mesures techniques censées faciliter la vie des chefs d'entreprise. « Malgré ces initiatives successives, le bulletin de paie se caractérise toutefois encore par une trop grande complexité », reconnaît l'exécutif. Il est donc proposé de créer un « bulletin de paie mensuel très simplifié » dans lequel « seuls les principaux agrégats composant la rémunération seraient désormais restitués sans le détail des prélèvements sociaux réalisés ». **Bercy prévient que l'employeur devra malgré tout pouvoir mettre à disposition du salarié qui en ferait la demande les « informations nécessaires à la reconstitution des montants qui figurent sur son bulletin ».** (Les Echos, p.3)

« Obligations et normes aberrantes... Quand l'Etat permet aux entreprises de contourner ses règles », titre **Le Figaro**, qui se penche, sur une pleine page, sur la cellule interministérielle France Expérimentation. Elle permet d'expérimenter des projets innovants, aboutissant parfois à la modification définitive de certaines réglementations. « Quand on simplifie, on clarifie, on accélère », veut-on croire au sein de l'exécutif, où l'on plaide « pour une approche inversée de la simplification, qui parte du terrain, d'un problème concret, pour passer à plus grande échelle avec des conclusions partageables ». Pour l'instant, environ 450 projets ont été traités par France Expérimentation. La cellule gagnerait à être mieux connue, afin de contribuer à redorer l'image de la machine administrative, conclut **Le Figaro**. (Le Figaro, p.21)